

# Discrimination et harcèlement sexuel

## Que puis-je faire si j'ai le sentiment d'être victime de discrimination ou de harcèlement sexuel?

- Parlez à quelqu'un que vous connaissez et en qui vous avez confiance.
- Si vous avez des doutes, parlez-en à quelqu'un plutôt que de garder le silence et de rester dans le doute.

C'est votre droit d'être dans un environnement dépourvu de toute discrimination ou tout harcèlement sexuel. Si vous avez le sentiment qu'on fait de la discrimination à votre égard ou qu'on vous harcèle sexuellement, votre conseil scolaire a une politique à laquelle vous pouvez vous référer en la matière.

**Si vous souhaitez obtenir plus d'informations à ce sujet ou consulter la politique en matière de signalement des cas, communiquez avec votre direction d'école ou votre supérieur hiérarchique.**

Certains passages et exemples du présent dépliant sont reproduits avec l'autorisation de la commission dite Nova Scotia Human Rights Commission.

## Informations pour les membres de la communauté scolaire

**La discrimination et le harcèlement sexuel ne sont pas tolérés dans ce lieu de travail, conformément à la loi dite *Human Rights Act*.**

- vos droits
- comment dépister les cas de discrimination et de harcèlement sexuel
- que faire dans un tel cas

Les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse ont chacun une politique définissant clairement les droits et les responsabilités de tous les membres de la communauté scolaire en ce qui concerne les violences à l'encontre des enfants, la discrimination et le harcèlement sexuel.

**Chaque membre de la communauté scolaire a pour responsabilité de s'informer au sujet de la politique et de ses responsabilités à cet égard.**

  
**NOVA SCOTIA**  
NOUVELLE-ÉCOSSE  
Department of Education  
Ministère de l'Éducation



## Qu'est-ce que la discrimination?

On parle de discrimination pour décrire le traitement défavorable d'une personne en raison de préjugés. On dit qu'il y a discrimination quand

- on impose à une personne ou à une catégorie de personnes des fardeaux, des obligations ou des inconvénients qui ne sont pas imposés aux autres
- on empêche ou on limite l'accès à certaines possibilités, certains avantages ou certains bienfaits pour une personne ou un groupe de personnes tandis que les autres y ont accès sans limitation.

**Les caractéristiques suivantes sont, de façon générale, protégées par les lois et règlements contre la discrimination :**

### L'âge

Si on utilise votre âge contre vous, il y a discrimination — par exemple, lorsque vous cherchez à louer un logement ou à obtenir une promotion au sein de votre entreprise.

### La race ou la couleur de peau

Porter un jugement négatif sur quelqu'un en raison de sa couleur de peau, c'est du racisme. Le fait d'agir en fonction d'un tel jugement, c'est de la discrimination.

### La religion ou les croyances

Tous les Néo-Écossais et toutes les Néo-Écossaises ont le droit d'exercer leur religion ou leurs croyances religieuses.

### Le sexe

Porter un jugement négatif sur une personne en raison de son sexe, c'est du sexisme.

### L'orientation sexuelle

La loi dite *Human Rights Act* de la Nouvelle-Écosse protège les gens de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle — que la personne soit hétérosexuelle, homosexuelle ou bisexuelle.

### L'incapacité physique ou mentale

Le fait de se voir refuser un service, licencié ou traité de façon négative en raison d'une incapacité est de nature discriminatoire.

### La peur irrationnelle de contracter une maladie

Le fait qu'une personne éprouve des difficultés au travail ou ailleurs en raison d'une peur irrationnelle de contracter sa maladie est de nature discriminatoire.

### L'origine ethnique, nationale ou autochtone

Le fait qu'on vous fasse vous sentir inférieur(e) ou que vous entendiez des plaisanteries qui vous appliquent des stéréotypes en raison de votre origine est de nature discriminatoire.

### Le statut familial ou l'état civil

Que vous ayez des enfants ou non et que vous soyez marié(e), divorcé(e), célibataire ou en concubinage ne doit pas avoir d'impact sur la façon dont on vous traite.

### La source de revenu

Que votre revenu provienne d'une convention entre conjoints, du jugement d'un tribunal, d'une pension ou de l'assistance sociale, cela ne peut pas être utilisé à des fins discriminatoires à votre égard.

### Les convictions, affiliations ou activités politiques

Vos propres convictions, affiliations ou activités politiques (ou votre absence de conviction, d'affiliation ou d'activité dans ce domaine) ne doit pas affecter votre capacité de trouver un emploi ou de le conserver, qu'elles soient différentes de celles du gouvernement ou non.

## Qu'est-ce que le harcèlement sexuel?

Le harcèlement sexuel, c'est

- tout commentaire, toute communication, tout acte ou toute attention de nature sexuelle qui est à caractère répréhensible, coercitif ou irritant et dont on sait ou on devrait raisonnablement savoir qu'il n'est pas le bienvenu chez la ou les personne(s) concernée(s)
- tout acte ou toute communication à connotation ou à dimension sexuelle qui crée un environnement de travail intimidant, dégradant ou insultant, même si cet acte ou cette communication ne s'adresse pas à une personne particulière.

Parmi les situations qui constituent un harcèlement sexuel, on trouve, entre autres

- le fait de regarder fixement ou de reluquer d'un air paillard
- les invitations de nature sexuelle qui ne sont pas les bienvenues
- les attouchements ou les contacts physiques qui sont importuns ou ne sont pas les bienvenus
- les plaisanteries à caractère sexuel

Le harcèlement sexuel peut être un incident isolé ou une série d'incidents sur une certaine période.